



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/CONF.191/IPC/3  
30 mai 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

Comité préparatoire intergouvernemental  
de la Troisième Conférence des Nations Unies  
sur les pays les moins avancés  
Première session  
New York, 24 juillet 2000  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA RÉUNION PRÉPARATOIRE D'EXPERTS  
POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS D'ASIE  
ET DU PACIFIQUE

tenue à Katmandou (Népal)  
du 3 au 5 avril 2000

## TABLE DES MATIÈRES

|   | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> |
|---|---------------------|-------------|
| I. Contexte et objectifs de la réunion .....  | 1 - 3               | 3           |
| II. Organisation des travaux .....  | 4 - 6               | 3           |
| III. Séance inaugurale .....  | 7 - 10              | 4           |
| IV. Séances de fond .....   | 11 - 44             | 5           |
| a) Évaluation des progrès de la mise en œuvre du Programme<br>d'action pour les années 90 en faveur des PMA .....                                     | 12 - 21             | 5           |
| b) Activités préparatoires au niveau des pays et présentation<br>de lignes directrices pour l'établissement de programmes<br>nationaux d'action ..... | 22                  | 7           |
| c) Financement de la croissance et du développement dans<br>les PMA d'Asie et du Pacifique .....  | 23 - 31             | 8           |
| d) Échanges commerciaux, accès aux marchés et capacité<br>de production des PMA d'Asie et du Pacifique .....  | 32 - 36             | 10          |
| e) Bonne gouvernance, stabilité et développement national<br>intégré des PMA d'Asie et du Pacifique .....   | 37 - 41             | 12          |
| f) Prestation de services sociaux dans les PMA d'Asie<br>et du Pacifique .....  | 42 - 44             | 13          |
| V. Adoption du rapport.....   | 45 - 46             | 15          |
| Annexe .....  |                     | 16          |

## I. Contexte et objectifs de la réunion

1. Par sa résolution 52/187 du 18 décembre 1997, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé en 2001, et de lui confier le mandat suivant : i) évaluer les résultats du Programme d'action pour les années 90 au niveau des pays; ii) examiner la mise en œuvre de mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges; et iii) examiner la possibilité de formuler et d'adopter, aux niveaux national et international, des politiques et mesures appropriées en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive à l'économie mondiale. L'Union européenne accueillera la Conférence à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001. Le Comité préparatoire intergouvernemental de la Conférence tiendra sa première réunion du 24 au 28 juillet 2000, à New York et sa deuxième réunion pendant le premier trimestre de 2001.

2. Par la même résolution, l'Assemblée générale a en outre décidé de convoquer trois réunions préparatoires d'experts (deux en Afrique et une en Asie). La réunion préparatoire d'experts pour les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique a été organisée conjointement par la CNUCED, le Gouvernement népalais et le PNUD à Katmandou, du 3 au 5 avril 2000. Elle avait pour objectif d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (PMA), et d'apporter une contribution aux activités préparatoires nationales ainsi qu'à l'étude des principales questions à l'ordre du jour des réunions du Comité préparatoire intergouvernemental et de la Conférence elle-même.

3. Le secrétariat de la CNUCED avait établi cinq documents de base sur les questions suivantes : i) financement de la croissance et du développement dans les PMA; ii) questions commerciales, accès aux marchés et capacité de production de biens et services; iii) prestation de services sociaux; iv) bonne gestion des affaires publiques, stabilité et développement national intégré dans les PMA; v) lignes directrices pour l'établissement du programme national d'action pour le développement. Des exposés sur ces points ont également été présentés par les pays participants.

## II. Organisation des travaux

4. L'ordre du jour adopté à la réunion est reproduit en annexe.

5. Les participants ont élu par acclamation les membres du bureau ci-après :

Président : M. Iftekhar Ahmed Chowdhury (Bangladesh)

Vice-Présidents : M. Alounkeo Kittikhoun (République démocratique populaire lao)  
M. Shankar P. Sharma (Népal)

Rapporteur : Mme Noumea Simi (Samoa).

6. Ont participé à la réunion des experts des pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Kiribati, Maldives, Myanmar, Népal, République démocratique populaire lao, Samoa et Vanuatu. Y ont également assisté des représentants de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC), de l'Union européenne (UE), de la Commission européenne, du Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI), de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), de l'Agence suédoise de développement international (SIDA), du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Union internationale des télécommunications (UIT), du Centre du commerce international (CCI), de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement (BASD). Un grand nombre de participants du pays hôte ont assisté à la réunion.

### **III. Séance inaugurale**

7. La réunion a été ouverte par M. Ramkrishna Tamrakar, Ministre népalais de l'industrie et du commerce. Après avoir évoqué les résultats de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il a dit que du fait de la mondialisation et de l'interdépendance, la croissance et le développement passaient plus que jamais par la libéralisation du commerce, l'augmentation des flux d'investissements et le progrès technologique. Dans un tel contexte, la tâche des PMA était ardue, d'autant plus que les mesures internationales d'appui mises en œuvre, notamment les apports d'APD et les efforts pour régler le problème de la dette, n'avaient guère répondu aux attentes.

8. M. Tamrakar a mis l'accent sur les obstacles particuliers qui aggravaient les difficultés rencontrées par les PMA sans littoral pour soutenir la concurrence internationale. Il était primordial qu'à la fois les organismes multilatéraux et les pays industrialisés leur apportent l'appui nécessaire.

9. La mondialisation devait viser à affranchir l'humanité de la pauvreté et de la crainte de l'exploitation. Le problème de la dette était un obstacle sérieux au développement économique et social. L'initiative que les pays du G-7 avaient prise à Cologne devait être élargie, afin d'aboutir à un allègement radical de la dette de tous les PMA. L'APD demeurant une source importante de financement pour le développement de ces pays, sa tendance à la baisse devait être inversée. L'accès sans restriction aux marchés et l'amélioration de la capacité de production des PMA étaient également importants.

10. Des déclarations ont aussi été faites par M. Shankar Sharma (Népal), M. Mario Ferrucci (Commission européenne), M. Aynul Hasan (CESAP), M. Henning Karcher (Représentant du PNUD à Katmandou), Mme Anna Kajumulo Tibaijuka (Coordonnatrice spéciale de la CNUCED pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires) et le Secrétaire exécutif de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

#### IV. Séances de fond

11. Les travaux des séances de fond sont résumés ci-après .

**(a) Évaluation des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA**

12. Au début des années 70, la communauté internationale a commencé à exprimer son inquiétude devant la dégradation de la situation socioéconomique des PMA. Elle a pris conscience que s'ils restaient livrés à eux-mêmes, leur croissance économique et leur développement marqueraient non seulement un arrêt, mais aussi un recul qui aggraverait leur marginalisation dans l'économie mondiale. Pour inverser cette tendance et mettre les PMA sur le chemin d'une croissance et d'un développement soutenus et accélérés, la communauté internationale a adopté deux programmes d'action en leur faveur : le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 et le Programme d'action pour les années 90. Tous deux étaient conçus dans une optique analogue : ils énonçaient les mesures que les gouvernements des PMA devaient prendre eux-mêmes, la communauté internationale apportant un appui extérieur complémentaire. Le deuxième différait néanmoins du premier en ce sens qu'il préconisait la mise en œuvre dans les PMA d'une vaste stratégie de développement axée sur l'être humain, qui favorise notamment la protection de l'environnement, la participation, la transparence des décisions à tous les niveaux, le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Il proposait des mesures pour remédier aux contraintes pesant sur l'offre, accroître et diversifier la capacité de production des PMA, renforcer leur compétitivité commerciale et améliorer l'accès de leurs exportations au marché mondial.

13. Le Programme d'action pour les années 90 abordait les problèmes complexes des PMA, en particulier la dégradation de leur situation socioéconomique, et proposait de relancer leur croissance et leur développement par des mesures correctives fondées sur le principe d'une responsabilité partagée et d'un partenariat renforcé entre les gouvernements de ces pays et la communauté internationale des donateurs - les PMA étant responsables au premier chef de leur propre développement, notamment de la définition et de la mise en œuvre d'une bonne politique avec la participation de la population, et la communauté internationale devant dégager des ressources suffisantes à l'appui de ces politiques et améliorer la qualité de son assistance tout en l'adaptant aux besoins des pays concernés.

14. Ce programme définissait les mesures que les gouvernements des PMA devaient prendre dans cinq domaines prioritaires pour résoudre leurs problèmes de développement et lutter contre la pauvreté : création d'un cadre macroéconomique propice à un développement soutenu; mise en valeur des ressources humaines avec la participation de tous, en s'appuyant sur la justice sociale et le respect des droits de l'homme; rationalisation de la gestion de l'environnement pour enrayer la dégradation du milieu et ménager les ressources naturelles, parallèlement à l'adoption de mesures plus efficaces contre les catastrophes naturelles; promotion du développement rural dans un cadre intégré en vue d'accroître la productivité agricole, la sécurité alimentaire et les revenus ruraux en encourageant les activités non agricoles, et d'améliorer la qualité des services ruraux; diversification du secteur productif grâce à l'initiative privée, à l'action d'entreprises publiques efficaces, à une étroite coopération régionale, à l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux et à une coordination internationale pour soutenir les matières premières.

15. De son côté, la communauté internationale s'engageait à appuyer les efforts des PMA en augmentant sensiblement son aide extérieure. À cet égard, une série d'objectifs a été établie en matière d'APD. L'engagement a été pris de redoubler d'efforts pour mettre au point une stratégie internationale de gestion de la dette qui apporte une solution au surendettement des PMA et qui stimule la croissance. Les partenaires de développement des PMA se sont également engagés à améliorer les conditions économiques internationales de manière à faciliter l'intégration de ces pays dans le système commercial mondial et leur permettre de tirer parti de l'expansion du commerce. Les ONG compétentes ont aussi été invitées à collaborer avec les PMA et les donateurs internationaux afin d'atteindre les objectifs du Programme d'action.

16. Pour l'examen de cette question, les participants étaient saisis des documents suivants : rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA (A/50/745); Les pays les moins avancés, Rapport 1999 - dont un chapitre était consacré à l'évaluation préliminaire des progrès de l'application du Programme d'action; le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la question. Ils disposaient également des conclusions et recommandations concertées adoptées par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED à l'occasion des bilans annuels des progrès accomplis, ainsi que des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des déclarations adoptées par les ministres des PMA lors de réunions tenues dans diverses instances internationales. Ils ont aussi pris note de l'analyse de la question qui avait été faite récemment à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (TD/386).

#### *Mise en œuvre du Programme d'action*

17. De l'avis des participants, l'une des principales questions à examiner lors de la troisième Conférence sur les PMA était de savoir pourquoi le Programme d'action pour les années 90 n'avait pas réussi à résoudre les problèmes de développement de ces pays et n'avait pas donné les résultats attendus. Il fallait se demander si les résultats médiocres des PMA dans les années 90 étaient la conséquence d'une mauvaise application du Programme d'action, notamment en matière de suivi et de surveillance, ou de lacunes fondamentales dans le Programme lui-même. Depuis l'adoption du Programme d'action, en 1990, des événements importants se sont produits dans le monde sur les plans politique, économique et technologique : fin de la guerre froide, accélération du double phénomène de mondialisation et de libéralisation, rôle croissant et déterminant des technologies de l'information et de la communication dans l'évolution de l'économie mondiale. Pendant les années 90, les PMA ont pâti de conditions extérieures défavorables, notamment dans le domaine de l'APD et de la dette. L'avènement d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles n'a guère contribué à accroître leurs échanges et leurs recettes d'exportation. Au cours des dix dernières années, nombre d'entre eux ont été victimes de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, qui ont eu de graves conséquences socioéconomiques.

18. Compte tenu de la situation, les experts estimaient que la mise en œuvre du Programme d'action n'avait pas répondu aux attentes. Ils ont rappelé l'évaluation faite à la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours (New York, 1995), qui, selon eux, restait d'actualité : "Au cours de la première moitié des années 90, la plupart des PMA n'ont pas accompli les progrès nécessaires pour atteindre l'objectif général du Programme d'action,

encore qu'un certain nombre d'entre eux aient réalisé quelques progrès pour avoir appliqué la politique qu'il fallait. Qui plus est, la mondialisation et la libéralisation actuelles de l'économie auront sans doute de profondes conséquences pour le développement de ces pays. Ces processus de mondialisation et de libéralisation de l'économie offrent de vastes possibilités de croissance et de développement, mais comportent aussi des risques d'instabilité et de marginalisation. Les PMA dans leur ensemble n'ont guère réussi à remédier aux contraintes structurelles, aux carences infrastructurelles et au surendettement, ni à promouvoir et diversifier les entreprises et les exportations, à attirer des investissements étrangers et à se doter d'une base technologique suffisante. Dans ces conditions, la plupart des PMA aborderont la mondialisation et la libéralisation avec de nombreux handicaps" (A/50/745, par. 10).

19. Les experts étaient d'avis que les problèmes de développement des PMA s'étaient aggravés pendant la deuxième moitié des années 90. Les participants à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, avaient constaté que les conditions extérieures restaient défavorables aux PMA : leur part du commerce mondial était encore extrêmement faible et leur économie demeurait vulnérable à l'instabilité des marchés de produits de base; l'APD continuait à fléchir et rares étaient les pays donateurs qui atteignaient ou dépassaient les objectifs fixés à l'ONU; les PMA attiraient une part négligeable de l'IED destiné aux pays en développement; la charge de la dette extérieure des PMA restait écrasante et représentait 90 % environ de leur PIB global (TD/386, par. 26).

20. Concernant la situation des PMA d'Asie et du Pacifique, le développement de ces pays continuait d'être entravé par les carences de l'infrastructure matérielle et de la mise en valeur des ressources humaines, par la faible mobilisation des ressources intérieures, par les insuffisances de la politique macroéconomique et de son application; par les graves conséquences socioéconomiques de conflits locaux ou régionaux dans certains d'entre eux, par les résultats généralement décevants de l'agriculture et du secteur rural, ainsi que par l'absence de politique et de cadre juridique et institutionnel propice à l'initiative privée.

21. Tous les points susmentionnés illustraient, selon les experts, les résultats insuffisants de la mise en œuvre du Programme d'action. Il fallait en priorité procéder à un examen complet et réaliste des raisons expliquant l'échec des efforts déployés aussi bien par les PMA que par leurs partenaires de développement pour résoudre les grands problèmes de développement des premiers, si l'on voulait éviter que le nouveau programme d'action qu'adopterait la troisième Conférence sur les PMA subisse le même sort que les précédents. Les experts ont noté que le secrétariat de la Conférence envisageait de constituer à cette fin une équipe d'évaluation de haut niveau.

**b) Activités préparatoires au niveau des pays et présentation de lignes directrices pour l'établissement de programmes nationaux d'action**

22. Un volet important des activités préparatoires au niveau des pays était l'établissement par chaque PMA d'un programme national d'action pour la période 2001-2010 - dont le programme mondial d'action qui serait adopté à la Conférence de Bruxelles était censé s'inspirer largement. Pour être utiles, les programmes nationaux devaient satisfaire à certains critères sur le fond et sur la forme. Les lignes directrices établies par le secrétariat de la CNUCED (A/CONF.191/IPC/5), qui devaient aider les PMA dans cette tâche, ne visaient pas à uniformiser les programmes.

Les priorités et le programme de chaque pays seraient adaptés aux conditions et particularités locales, même si certains problèmes systémiques structurels étaient communs à tous les PMA. Les lignes directrices avaient pour but d'aider ces pays à bien présenter ces éléments communs dans le contexte national.

**c) Financement de la croissance et du développement dans les PMA d'Asie et du Pacifique**

23. Le document de base sur le financement de la croissance et du développement des PMA d'Asie et du Pacifique a été jugé complet et a été bien accueilli. Il analysait trois sources de financement du développement - i) les ressources intérieures créées par l'épargne et par la production d'excédents exportables; ii) l'APD (prêts à des concessions de faveur et dons); iii) l'investissement étranger direct et autres flux extérieurs privés - et les tendances dans ces trois domaines. La mobilisation des ressources intérieures était entravée par la faiblesse des revenus et de l'épargne, cependant que les recettes d'exportation pâtissaient de l'accès limité des produits aux marchés extérieurs, de la diminution des prix à l'exportation et des carences de l'offre. Les ressources extérieures, quant à elles, étaient inférieures aux attentes, notamment en raison de la diminution des flux d'APD et de l'incapacité des PMA d'attirer l'IED et d'autres apports privés.

24. Les débats ont essentiellement porté sur les points suivants :

- Comment formuler des stratégies nationales adéquates pour les trois sources de financement du développement;
- Comment l'APD peut contribuer à la mobilisation des ressources intérieures;
- Comment l'APD peut aider à renforcer les capacités en vue d'attirer l'IED;
- Comment instaurer de meilleures conditions mondiales pour favoriser l'IED dans les PMA;
- Comment utiliser l'aide plus efficacement.

*Aide publique au développement (APD)*

25. Les experts ont noté avec préoccupation que les flux d'APD à destination des PMA d'Asie et du Pacifique avaient diminué de 29 % pendant la période 1990-1997 et que les courants d'IED demeuraient faibles, malgré les efforts que ces pays avaient déployés pour réformer leur économie et instaurer un cadre propice à l'investissement étranger. En outre, la question de la bonne utilisation des ressources provenant de l'aide demeurait importante.

*Efficacité de l'aide*

26. Certaines mesures pourraient être prises par les pays bénéficiaires et par les donateurs pour accroître l'efficacité de l'aide.



a) *Les pays bénéficiaires devraient :*

- Être autorisés à hiérarchiser les projets financés par l'aide en fonction de leur stratégie de développement;
- S'attacher à mettre en valeur leurs ressources humaines et à renforcer leurs institutions publiques;
- Bien gérer les affaires publiques, décentraliser les pouvoirs et faire largement participer la population aux niveaux local et national;
- Intégrer les projets financés par l'aide dans le budget national afin de clarifier leurs incidences budgétaires.

b) *Les pays donateurs devraient :*

- Prendre en compte des indicateurs comme le niveau de pauvreté ainsi que le degré de vulnérabilité économique et géographique, outre le revenu par habitant ou le taux de croissance du PIB des pays bénéficiaires, pour sélectionner les pays admis à bénéficier de leur aide;
- Coordonner leur action et échanger des informations, afin de réduire les coûts de transaction des pays bénéficiaires;
- Encourager les pays à prendre eux-mêmes en main les projets financés par l'aide.

*Dettes*

27. Le service de la dette continuait de grever les maigres ressources des PMA lourdement endettés. Le surendettement entravait l'ajustement et leur développement. Si l'initiative PPTE visant à alléger la dette était la bienvenue, seuls quelques PMA d'Asie et du Pacifique semblaient pouvoir en bénéficier. Il serait bon de revoir l'analyse du degré d'endettement tolérable afin de faire profiter davantage de PMA de cette initiative. On a noté avec préoccupation que le service de la dette de ces pays continuait d'augmenter malgré certaines mesures d'allégement.

28. Concernant la mise en œuvre du Programme d'action, l'appui de la communauté internationale aux PMA n'avait eu qu'un faible impact. Les résultats des actions visant à favoriser l'IED dans les PMA d'Asie et du Pacifique et à utiliser les dons de manière plus efficace et transparente étaient contrastés, tandis que les effets de l'assistance financière extérieure et de la stratégie internationale de gestion de la dette semblaient discutables. De l'avis général toutefois, l'adoption de mesures internationales d'appui efficaces, notamment en matière d'assistance financière, technique et commerciale était essentielle pour favoriser la croissance et le développement des PMA. Les experts ont souligné qu'il était urgent d'inverser la tendance actuelle à la diminution de l'APD et d'accorder la priorité aux PMA dans la répartition de l'aide. En outre, un allégement radical et rapide de la dette de ces pays contribuerait à libérer des ressources précieuses pour le développement et à augmenter les crédits consacrés au développement humain et social.

29. Les experts ont également évoqué d'autres aspects fondamentaux du développement, comme l'amélioration de l'infrastructure, la mise en valeur des ressources humaines, la réforme du secteur financier et la bonne gestion des affaires publiques. De l'avis général, la dette constituerait un obstacle important au développement des PMA au cours des dix années suivantes (2001-2010). Il importait d'examiner, dans le cadre des discussions internationales en cours sur le financement du développement, les ressources extérieures dont les PMA avaient besoin. La place de ces pays dans la future architecture financière internationale était notamment une question importante à débattre.

30. Les experts ont noté avec préoccupation que la pauvreté continuait d'augmenter malgré la croissance positive enregistrée dans certains PMA d'Asie et du Pacifique. Il fallait étudier les moyens de mobiliser des sources de financement nouvelles pour l'atténuer et assurer le développement durable des PMA. En outre, ces pays devaient améliorer leur compétitivité dans une économie en voie de mondialisation et de libéralisation, ce qui exigeait la suppression des contraintes pesant sur l'offre et un appui extérieur efficace.

31. Plusieurs recommandations ont été faites au cours du débat :

- La question de l'intermédiation financière devrait être examinée dans l'optique d'une mobilisation accrue des ressources financières. À cet égard, la réforme du secteur financier était essentielle.
- Il fallait également se pencher sur les écarts existant entre les taux créditeurs et les taux débiteurs.
- La question du microfinancement, en particulier la mobilisation de ressources intérieures grâce à des mécanismes traditionnels d'épargne (mécanismes financiers parallèles), devrait être étudiée.
- Les réformes du secteur financier devraient être liées aux réformes dans d'autres secteurs.
- Il fallait analyser les facteurs financiers expliquant les différences entre les taux de croissance économique enregistrés pendant la période 1990-1995 et ceux de la deuxième moitié des années 90.
- Le rôle et la place des PMA dans l'architecture financière internationale devraient être dûment examinés.

**d) Échanges commerciaux, accès aux marchés et capacité de production des PMA d'Asie et du Pacifique**

32. Les experts ont fait observer que, pour la plupart des PMA, les avantages de la mondialisation restaient hypothétiques, tandis que le risque de marginalisation accrue était bien réel. De l'avis général, on pouvait craindre que ces pays ne puissent pas tirer parti de la mondialisation et qu'ils restent en marge des transformations liées aux technologies de l'information et de la communication. Du fait de leurs graves problèmes structurels, de leur faible capacité de production, de la médiocrité de leur infrastructure, de la fragilité de leurs institutions,

du manque d'investissements intérieurs et étrangers, privés et publics, de l'insuffisance des efforts de mise à niveau technologique et des carences de la gestion publique, les PMA avaient de plus en plus de mal à faire face à la transformation rapide de l'économie mondiale.

33. Si des mesures concrètes n'étaient pas prises au niveau mondial, la mondialisation risquait d'entraîner des inégalités, une désindustrialisation et une marginalisation croissante des PMA. La nécessité d'élaborer d'urgence des mesures appropriées en faveur des PMA a été soulignée de nouveau dans le contexte du système commercial de l'après-Cycle d'Uruguay, de la création de l'OMC et de l'évolution rapide de la nature et de la structure du commerce et autres échanges économiques internationaux.

34. Les experts ont également mis l'accent sur plusieurs questions liées à la demande, concernant les tarifs douaniers (notamment la progressivité des droits, les crêtes tarifaires et la possibilité d'admettre en franchise les exportations des PMA), les obstacles non tarifaires et paratarifaires, la rigueur des normes et des critères de qualité ainsi que des règles d'origine, et des questions nouvelles comme les normes du travail, le travail des enfants, les droits antidumping, les droits compensateurs, etc. Ils ont en outre débattu des problèmes et obstacles rencontrés par les PMA se préparant à entrer à l'OMC.

35. Sans un appui substantiel de leurs partenaires de développement, les PMA ne pourraient surmonter leur fragilité face au processus de mondialisation ni empêcher leur marginalisation dans l'économie mondiale et les échanges internationaux. Les donateurs devraient notamment leur apporter de toute urgence une aide importante pour résoudre les problèmes liés à l'offre et à la demande.

36. Les mesures suivantes ont été proposées lors de la réunion :

- Les PMA devraient continuer d'améliorer leur situation macroéconomique et leurs politiques sectorielles de façon à pouvoir tirer parti de la mondialisation et des débouchés régionaux;
- Ils devraient aussi redoubler d'efforts pour diversifier leurs échanges, en mettant à profit les mesures spéciales et différenciées dont ils peuvent bénéficier en vertu des règles commerciales multilatérales, les possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication et les débouchés régionaux et sous-régionaux;
- Les partenaires de développement devraient accroître considérablement leur aide financière et technique afin d'atténuer les difficultés rencontrées par les PMA en matière d'offre et de demande. À cet égard, on a souligné la nécessité d'appliquer pleinement les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA;
- La proposition concernant l'admission en franchise devrait être appliquée immédiatement à tous les biens et services des PMA;
- L'appui aux PMA devrait également comprendre l'accélération de la procédure d'accession pour ceux d'entre eux qui ne sont pas encore membres de l'OMC et le renforcement de la participation de tous les PMA aux négociations commerciales multilatérales.

**e) Bonne gouvernance, stabilité et développement national intégré des PMA d'Asie et du Pacifique**

37. Il y avait de grandes différences entre les PMA d'Asie et du Pacifique dans les domaines suivants : population, indicateurs de développement, géographie, ressources naturelles, gestion des affaires publiques, institutions économiques, financières et politiques, capacités technologiques, et influence de l'État, de la société civile et du secteur privé.

38. Malgré ces différences, on pouvait avancer que leur enrichissement passait non seulement par une stimulation de l'économie et des échanges, mais encore par la mobilisation des ressources humaines, la protection de l'écosystème, l'amélioration de la productivité et une bonne gouvernance. Ces facteurs pouvaient contribuer à créer des richesses supplémentaires importantes, bien que sous une forme souvent non monétaire et dans le secteur parallèle.

39. De l'avis des experts, le développement durable exigeait que l'on concilie les impératifs écologiques (respect de la charge biotique maximale), économiques (conditions de vie satisfaisantes et accès aux services pour tous les habitants) et sociaux (mode de gouvernement et de décision conforme aux valeurs et aux besoins de la population). La réduction de la pauvreté, l'équité temporelle (inter et intragénérationnelle) et l'équité spatiale (inter et intranationale) sont inhérentes à ce processus.

40. Les experts ont également souligné que le cycle production - transformation des produits de base - création de valeur ajoutée, qui débouchait sur l'offre de biens et services, constituait le principal mode de création de richesses. La nouvelle économie, fondée sur le savoir et le commerce électronique, ouvrait des perspectives tout en soulevant des difficultés. La participation et la mobilisation de la population pouvaient grandement contribuer à la création de richesses, en stimulant la production de services au niveau local et en améliorant l'efficacité de l'investissement. L'intégration de la planification locale, l'appui de la population, la réduction des investissements inutiles et la création de modes de subsistance durables et d'emplois en étaient autant d'effets bénéfiques. Ces facteurs pouvaient concourir à la bonne gestion des affaires publiques et au développement durable.

41. Plusieurs mesures ont été proposées lors de la réunion :

- Si l'IED peut augmenter lorsqu'il existe un marché vaste et actif, la bonne gouvernance et la responsabilisation des bénéficiaires et des organismes donateurs sont quant à elles essentielles pour garantir l'efficacité de l'aide. La transparence des décisions, des priorités et des courants de ressources est une condition du succès des projets, programmes, plans et politiques.
- Pour ce qui est du développement durable, il est indispensable que les décisions soient prises à tous les niveaux : micro- (population et collectivités), meso- (initiatives locales, entreprises), macro- (planification et action nationales) et méga- (action mondiale et internationale) économiques.
- Les priorités de développement des PMA devraient être notamment les suivantes : élaboration de plans en faveur des pauvres, mobilisation sociale, facilitation de l'accès aux ressources, participation de la population, utilisation du savoir et des pratiques

autochtones, création d'emplois et de moyens de subsistance, intégration des pauvres au progrès technologique et à l'économie structurée, adoption des principes du développement durable et de la bonne gouvernance.

- Il importe de définir des pratiques en matière de développement durable et de bonne gouvernance afin de favoriser le rôle catalyseur des groupes de réflexion et des institutions s'occupant du développement durable. Il est notamment essentiel de lier ces organismes à des réseaux pour le développement durable, d'instaurer des tables rondes des parties intéressées, de mettre au point des méthodes de règlement des différends, d'adopter des instruments économiques et environnementaux multilatéraux et de favoriser le renforcement des capacités en s'appuyant sur la collaboration, la recherche et les activités locales.

**f) Prestation de services sociaux dans les PMA d'Asie et du Pacifique**

42. La prestation de services sociaux fait partie intégrante du développement socioéconomique. L'offre de ce type de services, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'approvisionnement en eau, est essentielle à l'amélioration de la qualité de la vie de la population. Cela est particulièrement vrai pour les pays les moins avancés. Il importe que leurs habitants aient accès aux services fournis par divers organismes, et que ces services répondent à leurs besoins. D'où la nécessité de veiller non seulement à l'expansion des services sociaux, mais aussi à leur amélioration et notamment en renforcement de leur efficacité.

43. Les participants à la réunion ont formulé les observations suivantes :

- a) La prestation de services sociaux est entravée par l'insuffisance des crédits budgétaires dans le secteur public, d'une part, et l'insuffisance de la capacité d'absorption en ce qui concerne l'utilisation des ressources disponibles, d'autre part. La question de la bonne utilisation des fonds revêt plus d'importance encore.
- b) Le partage et le recouvrement des coûts des services sociaux sont limités étant donné la faiblesse des revenus et l'attitude de la population, qui attend de l'État des services gratuits.
- c) La participation des collectivités à l'organisation et à la gestion des services sociaux est restreinte.
- d) Les femmes et les groupes vulnérables sont particulièrement touchés par certains problèmes (exclusion sociale, modicité du revenu familial, poids des tâches ménagères).
- e) Les services publics pâtissent de l'absence de motivation et de l'inefficacité des prestataires, de l'insuffisance des budgets de fonctionnement et de la médiocrité des dispositifs de contrôle et de suivi.
- f) La participation du secteur privé à la prestation de services sociaux se limite aux domaines où la rentabilité est garantie.
- g) Les activités des ONG et des organisations communautaires prennent aujourd'hui de l'importance. Leur champ reste cependant limité.

h) Il convient de s'inspirer chaque fois que possible des mesures qui se sont révélées efficaces dans les PMA, ce qui contribuera à garantir la viabilité des programmes.

44. Les mesures suivantes ont été proposées :

- Les dépenses publiques consacrées aux services sociaux devraient être augmentées. Il importe de mobiliser davantage de ressources internes et externes à cet effet.
- Il faudrait non seulement accroître le budget en mobilisant des ressources supplémentaires, mais aussi envisager d'augmenter les fonds alloués au secteur social par une réaffectation intersectorielle des crédits budgétaires. On pourrait aussi affecter aux services sociaux de base une part accrue du budget social en procédant à une restructuration intrasectorielle. Parallèlement, il faudrait accélérer le versement des ressources engagées par les donateurs.
- Il y a encore beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité des investissements dans le secteur social. Dans le domaine de l'éducation, des mesures appropriées devraient être prises pour accroître le taux de scolarisation et réduire les taux d'abandon et de redoublement, tout en améliorant les moyens matériels. Dans le domaine de la santé, il faut s'efforcer de renforcer le personnel qualifié et de garantir un approvisionnement suffisant en médicaments et équipements essentiels. Une décentralisation de la gestion de l'éducation, de la santé et de l'eau potable, avec une participation accrue des collectivités, permettrait également d'améliorer la situation dans ce secteur.
- Étant donné les difficultés financières des PMA d'Asie et du Pacifique, il est essentiel de mettre au point des mécanismes de partage et de recouvrement des coûts pour les services sociaux. Différentes solutions peuvent être envisagées en fonction des secteurs considérés. Dans le domaine de l'éducation, par exemple, au lieu que l'enseignement soit entièrement gratuit, une part des frais de scolarité pourrait être à la charge des élèves disposant de ressources suffisantes, tandis que les élèves les plus démunis seraient dispensés de ces frais. Le principe du recouvrement des coûts devrait être appliqué plus largement à l'enseignement supérieur. Dans le domaine de la santé, il serait possible d'établir une participation aux frais pour certains services, notamment la fourniture de médicaments. De même, en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, la création de groupes d'utilisateurs pourrait aider à amortir une partie du coût initial des projets ainsi que des frais d'exploitation et de maintenance.
- Afin de répondre aux besoins des groupes défavorisés et vulnérables, notamment des femmes, la politique des pouvoirs publics devrait être systématiquement axée sur l'égalité des chances et de l'accès aux services sociaux. Ces services devraient faire l'objet de programmes spéciaux bien ciblés. Dans le domaine de l'éducation, il faudrait s'employer à accroître le taux de scolarisation des enfants appartenant aux groupes défavorisés par l'adoption d'emplois du temps flexibles, la réduction du nombre quotidien d'heures de classe, l'allongement des périodes scolaires et l'introduction de cours d'alphabétisation. Des mesures énergiques devraient également être prises en vue d'élargir les possibilités d'emploi, ce qui contribuerait automatiquement à alléger la charge pesant sur les enfants. Par ailleurs, la mortalité féminine peut être réduite

directement au moyen de mesures sanitaires et nutritionnelles, et indirectement par le biais de l'enseignement non traditionnel et de la création d'emplois.

- Il pourrait être souhaitable que l'État se retire de certains secteurs où sa capacité d'action est limitée, notamment dans le cas des services sociaux. De façon générale, il faut décentraliser les pouvoirs afin de confier aux autorités locales la gestion de ces services dans leur circonscription. Il faudrait en outre encourager la participation des collectivités à la gestion des écoles, de l'approvisionnement en eau et des services de santé, et s'attacher à mobiliser la population. Les experts ont pris note du cadre conceptuel élaboré à cet égard.
- L'État devrait encourager le secteur privé et les organisations non gouvernementales à participer davantage à la prestation des services sociaux, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales, en veillant à ce que les prestataires coordonnent bien leurs activités. Il faudrait également élaborer et faire appliquer des normes et règles concernant la prestation de services par le secteur privé et les ONG.
- Des mesures devraient être prises pour obliger les prestataires de services à rendre des comptes aux bénéficiaires. À cette fin, on pourrait aussi donner à la population les moyens d'intervenir en créant des groupes de citoyens, des associations de consommateurs et des groupes d'usagers.
- Le bilan de la mise en œuvre du Programme d'action montre que les décideurs n'ont pas fait preuve d'une détermination suffisante, ce qui a nui à l'action sociale dans son ensemble. Il est donc indispensable que les gouvernements des PMA agissent plus résolument.
- On manque de données sur la prestation des services sociaux, aussi des études approfondies devraient-elles être faites à l'échelon national pour définir les problèmes qui se posent à tous les niveaux et pour proposer des solutions.

## **V. Adoption du rapport**

45. À la séance de clôture, le Vice-Président, M. Shankar Sharma, la Secrétaire exécutive de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés, Mme Anna Kajumulo Tibaijuka et le Président, M. Iftekhar Ahmed Chowdhury, ont fait de brèves déclarations sur les résultats de la réunion et les futures activités liées aux préparatifs de la Conférence.

46. La réunion a adopté son rapport et, conformément à l'usage, a autorisé le Président à le parachever en y incorporant le compte rendu des débats de la séance de clôture.

Annexe

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Présentation et examen des questions de fond en prévision de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés :
  - a) Financement de la croissance et du développement dans les PMA;
  - b) Échanges commerciaux, accès aux marchés et capacité de production des PMA;
  - c) Bonne gouvernance, stabilité et développement national intégré des PMA;
  - d) Prestation de services sociaux dans les PMA.
5. Questions relatives aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la réunion.

-----